

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 29 septembre 2026

DELIBÉRATION N° 2026-87

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ÎLE-DE-FRANCE

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 091-219101912-20261001-2026_87-DE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 23 septembre 2025

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29

Nombre de présents : 28

Procurations : 2

Nombre de votants : 28

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,

Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwenn ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, **Maires-Adjoint**s

Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Madame Chanel BIKOUMOU, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Natália SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

1. Madame Annie FONTGARNAND donne pouvoir à Monsieur Michaël DAMIATI
2. Madame Christel CASSATA donne pouvoir à Madame Marie-Olwenn ODOBERT

ÉTAIT ABSENT :

1. Monsieur Gaëtan WISS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Pascale LABBÉ

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF), association pluraliste regroupant plus de 80 % des maires de la région Île-de-France, constitue un acteur essentiel de la représentation, de la défense et de la promotion des intérêts des collectivités territoriales franciliennes.

L'AMIF intervient comme un interlocuteur privilégié auprès des pouvoirs publics sur les grandes questions qui conditionnent l'avenir de la région et, plus largement, celui des collectivités locales. Son action contribue à la défense des intérêts communaux et au renforcement de la coopération entre les communes franciliennes.

Au-delà, l'association propose également une veille sur les évolutions législatives et réglementaires intéressant les communes et donne accès à un ensemble de formations, réunions et ateliers thématiques à destination des élus locaux.

Dans ce contexte, l'adhésion de la commune de Crosne à cette association apparaît pleinement justifiée.

La cotisation annuelle à l'AMIF est fixée à 0,092 euro par habitant, soit un montant de 876,94 euros pour la commune de Crosne.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901
VU les statuts de l'association de l'Association des Maires d'Ile-de-France

CONSIDÉRANT l'intérêt que représente pour la commune de Crosne son adhésion à l'Association des Maires d'Ile-de-France ;

CONSIDÉRANT que l'AMIF est à même de jouer pleinement son rôle de rassembleur des communes franciliennes et de porter leurs intérêts auprès des institutions compétentes ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer à l'association des Maires d'Ile-de-France au nom de la commune de Crosne ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion ;

PRÉCISE que cette adhésion sera inscrite au budget supplémentaire et qu'un mandat sera émis pour le règlement de la cotisation de 876.94 euros ;

DÉSIGNE M. Michaël DAMIATI en qualité de représentant de la commune au sein de l'association ;

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération, ainsi que pour signature de tous les actes, contrats, avenants y afférents.

ADOPTÉE, à l'UNANIMITÉ

PAR 28 VOIX POUR (Monsieur Michaël DAMIATI, Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwen ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, Madame Christel CASSATA, Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Odette POLONET, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Monsieur Guillaume BECK, Madame Chanel BIKOUMOU, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT)

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 1^{er} octobre 2026

Signature
du Secrétaire de Séance



Pour extrait conforme,

Le Maire de Crosne,
Michaël DAMIATI

